

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 31 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 11 Votants : 13 Procurations : 2

Date de convocation : 27 mai 2024

Date d'affichage : 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD

Absents excusés : Jean-François GALLIARD

Absents : Lionel CAYRON

Représentés : Sabine THOMAS par Anne-Marie FRENEHARD, Virginie GOVIGON par Paulette FOURNIER

Objet : Autorisation de conventionner avec la Communauté de Communes Larzac et Vallées pour le remboursement des charges de personnel employé à la piscine intercommunale

Délibération n° 2024-53

Monsieur le Maire expose au Conseil que, pendant la saison estivale, c'est le personnel communal qui assure l'entretien et le fonctionnement de la piscine intercommunale de Nant. Aussi pour obtenir le remboursement des frais de personnel, il est nécessaire d'établir une convention avec la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

OUI cet exposé, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec M. le Président de la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 31 mai 2024

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



07 JUIN 2024

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le : 07 JUIN 2024